

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_107

REPRISE DES RÉSULTATS ET DES RESTES À RÉALISER 2025 ET AFFECTATION AU BUDGET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	6	4	44

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL donne procuration à Madame Sarah SALAH-ALY, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_107

**REPRISE DES RÉSULTATS ET DES RESTES À RÉALISER 2025 ET AFFECTATION AU BUDGET
2026**

Les résultats constatés aux comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes de la Cirest sont présentés par budget dans le tableau de la page suivante :

RESULTATS CONSTATES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 DE LA CIREST

Situation au 31/12/2025 (€)	Budget Principal	ZA Paniandy	ZI3 Bras Fusil	Photovoltaïque	Eau Potable	Assainissement Collectif	SPANC Régie	TOTAL
Résultat de fonctionnement cumulé	15 654 827,79	628 981,61	1 125 839,48	26 867,59	11 438 794,90	2 375 330,65	168 603,99	31 419 246,01
Résultat d'investissement cumulé	-6 429 453,76	131 496,60	-364 374,33	-0,01	-3 202 639,09	-599 828,79	130 986,73	-10 333 812,65
Résultat total cumulé	9 225 374,03	760 478,21	761 465,15	26 867,58	8 236 155,81	1 775 501,86	299 590,72	21 085 433,36
Solde des RAR d'investissement	3 723 824,92	0,00	0,00	0,00	1 703 736,36	402 151,41	-2 601,07	5 827 111,62
Besoin de financement à couvrir	-2 705 628,84	0,00	-364 374,33	-0,01	-1 498 902,73	-197 677,38	0,00	-4 766 583,29
Affectation du résultat de fonctionnement 2025 :								
- Affectation sur le compte 1068	2 705 628,84	0,00	0,00	0,01	1 498 902,73	197 677,38	0,00	4 402 208,96
- Affectation sur le compte 002	12 949 198,95	628 981,61	1 125 839,48	26 867,58	9 939 892,17	2 177 653,27	168 603,99	27 017 037,05
Report sur le compte 001 (pour information)	-6 429 453,76	131 496,60	-364 374,33	-0,01	-3 202 639,09	-599 828,79	130 986,73	-10 333 812,65

Compte-tenu de ces résultats pour 2025, il convient de procéder aux reprises ci-dessous dans le budget 2026 :

- concernant le budget principal :
 - reprendre en dépenses du budget 2026 le déficit d'investissement de (-) 6 429 453,76 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »)
 - reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article au budget 2026, en dépenses (1 395 990.36 €) et en recettes (5 119 815.28 €), soit un solde de (+) 3 723 824,92 €,
 - affecter au budget 2026 une partie du résultat de la section de fonctionnement en recettes de la section d'investissement pour un montant de (+) 2 705 628,84 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),
 - reprendre en recettes du budget 2026 le solde excédentaire de la section de fonctionnement (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : (+) 12 949 198,95 € ;
- concernant le budget annexe de la ZA Paniandy :
 - reprendre en recettes du budget 2026 l'excédent d'investissement de (+) 131 496,60 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - reprendre en recettes du budget 2026 le solde excédentaire de fonctionnement pour un montant de (+) 628 981,61 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » ;
- concernant le budget annexe de la ZI3 Bras Fusil (Pôle Bois) :
 - reprendre en dépenses du budget 2026 le déficit d'investissement de (-) 364 374,33 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - reprendre en recettes du budget 2026 l'excédent de fonctionnement pour un montant de (+) 1 125 839,48 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;
- concernant le budget annexe Photovoltaïque :
 - reprendre en dépenses du budget 2026 le déficit d'investissement de (-) 0.01 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - affecter au budget 2026 le résultat de la section de fonctionnement en recettes de la section d'investissement pour un montant de (+) 0.01 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),
 - reprendre en recettes du budget 2026 l'excédent de fonctionnement pour un montant de (+) 26 867,58 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »).
- concernant le budget annexe de l'Eau potable :
 - reprendre en dépenses du budget 2026 le déficit d'investissement pour un montant de (-) 3 202 639,09 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre au budget 2026, article par article, en recettes (1 704 272.36 €) et en dépenses (536.00 €),
 - affecter au budget 2026 une partie du résultat de la section de fonctionnement en recettes de la section d'investissement pour un montant de (+) 1 498 902,73 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),
 - reprendre en recettes du budget 2026 l'excédent de fonctionnement pour un montant de (+) 9 939 892,17 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;
- concernant le budget annexe de l'Assainissement collectif :
 - reprendre en dépenses du budget 2026 le déficit d'investissement de (-) 599 828,79 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre au budget 2026, article par article, en recettes (402 151.41 €),

- affecter au budget 2026 une partie du résultat de la section de fonctionnement en recettes de la section d'investissement pour un montant de (+) 197 677,38 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),
 - reprendre en recettes du budget 2026 le solde excédentaire de fonctionnement pour un montant de (+) 2 177 653,27 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;
- concernant le budget annexe de l'Assainissement non collectif en régie :
- reprendre en recettes du budget 2026 l'excédent d'investissement de (+) 130 986,73 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre au budget 2026, article par article, en dépenses (2 601.07 €),
 - reprendre en recettes du budget 2026 le solde excédentaire de la section de fonctionnement de (+) 168 603,99 € (compte 002 « Solde de fonctionnement reporté »).

Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel les dispositions du livre III de la 2ème partie du CGCT sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation et à la reprise du résultat antérieur,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,
3 « abstentions »**

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER